



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquetage : mélanges en cuve)

N° de demande : 2016-2554
Demande : Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquetage : mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Engarde de DuPont
N° d'homologation : 31595
Matières actives (m.a.) : 4,31 % de rimsulfuron et 41,38 % de mésotrione
N° de document de l'ARLA : 2662991

Contexte

L'herbicide Engarde de DuPont, une formulation de granulés mouillables, doit être mélangé avec de l'eau et appliqué en prélevée ou tôt en prélevée sur le maïs de grande culture jusqu'au stade de 2 feuilles dans l'est du Canada. L'action résiduelle dans le sol de l'herbicide Engarde de DuPont assure la suppression ou la répression sélectives de certaines mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, de graminées et du chiendent. Pour des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Engarde de DuPont pour ajouter comme matière de charge du nitrate d'ammonium et d'urée (28 %) mélangé à de l'eau à raison d'un volume de pulvérisation de 400 L/ha. Cette bouillie est ensuite pulvérisée selon les recommandations applicables au calendrier des traitements de prélevée à des volumes de pulvérisation allant de 140 à 200 L/ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Ces évaluations ne sont pas requises, car les propriétés chimiques, la formulation du produit et son profil d'emploi demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Une application de l'herbicide Engarde de DuPont contenant du nitrate d'ammonium et d'urée (28 %) à raison de 400 L/ha fournit un engrais azoté favorisant la germination du maïs et le développement précoce des plantules.

Les renseignements consultés sur la valeur, qui comprennent des données d'essais recueillies en Ontario en 2015, démontrent que l'efficacité de l'herbicide Engarde de DuPont ainsi que la tolérance des cultures à ce produit sont comparables, qu'il soit appliqué en prélevée mélangé à du nitrate d'ammonium et d'urée (28 %) à raison de 400 L/ha ou mélangé à de l'eau à raison de 200 L/ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements justifient la modification de l'homologation de l'herbicide Engarde de DuPont afin d'ajouter comme matière de charge du nitrate d'ammonium et d'urée (28 %) mélangé à de l'eau à raison d'un volume de pulvérisation de 400 L/ha. Cette bouillie est ensuite appliquée en prélevée sur le maïs de grande culture à des volumes allant de 140 à 200 L/ha.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire d'homologation

N° de l'ARLA 2642178	2015, Value document to support a pre-emergent application of Engarde herbicide with 28% urea ammonium nitrate as a carrier, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2, and 10.3.2(A).
----------------------	--

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.